

jupette

Nufarm

HERBICIDE LIQUIDE MECOTURF

CONTIENT DU MECOPROP

POUR PELOUSES ET GAZONNIÈRES, BLÉ, ORGE ET AVOINE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-INCLUS AVANT L'UTILISATION

USAGE COMMERCIAL

GARANTIE:

MECOPROP (D-ISOMÈRE) (Présent sous forme de sel de potassium) 150 g/L

N° D'ENREGISTREMENT: 14763 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION

POISON

CONTENU NET : 200 L

NUFARM UK LIMITED  
Crabtree Manorway North  
Belvedere, Kent  
DA17 6BQ  
Angleterre

Agence Canadienne  
Nufarm Agriculture Inc.  
5507 1<sup>st</sup> Street SE  
Calgary, Alberta T2H 1H9

Numéro d'urgence  
24 heures  
1-800-424-9300

#### PRÉCAUTIONS :

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer le contenant bien fermé et loin des semences, des aliments, des engrais, des plantes et de la nourriture. Nettoyer immédiatement le concentré de la peau et des yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains et la peau exposée après l'utilisation. Éviter de respirer les bruines de pulvérisation. Éviter de contaminer les étangs, les rivières et les autres sources d'eau.

**ENTREPOSAGE :** Entreposer à des températures supérieures à 0 °C. **BIEN MÉLANGER AVANT DE L'UTILISER.**

#### PREMIERS SOINS :

**En cas d'ingestion,** PROVOQUER LE VOMISSEMENT en insérant deux doigts dans sa gorge; répéter jusqu'à ce que le liquide vomit soit clair. Conduire le patient à l'hôpital le plus proche en prenant soin d'apporter le mode d'emploi avec soi ou communiquer IMMÉDIATEMENT avec un centre antipoison.

**En cas de contact avec la peau,** enlever les vêtements contaminés et laver la peau au savon et à l'eau.

**En cas de contact avec les yeux,** rincer à grande eau pendant 15 minutes et consulter un médecin ou communiquer avec un centre antipoison.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

#### ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### AVIS À L'ACHETEUR

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

#### AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

livret

Nufarm

HERBICIDE LIQUIDE MECOTURF

CONTIENT DU MECOPROP

POUR PELOUSES ET GAZONNIÈRES, BLÉ, ORGE ET AVOINE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-INCLUS AVANT L'UTILISATION

USAGE COMMERCIAL

GARANTIE:

MECOPROP (D-ISOMÈRE) (Présent sous forme de sel de potassium) 150 g/L

N° D'ENREGISTREMENT: 14763 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION

POISON

NUFARM UK LIMITED  
Crabtree Manorway North  
Belvedere, Kent  
DA17 6BQ  
Angleterre

Agence Canadienne  
Nufarm Agriculture inc.  
5507 1<sup>st</sup> Street SE  
Calgary, Alberta T2H 1H9

Numéro d'urgence  
24 heures  
1-800-424-9300

## MODE D'EMPLOI :

### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide liquide Mecoturf, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide liquide Mecoturf et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

#### **Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :**

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide liquide Mecoturf ou les herbicides du groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture inc. au 1-800-868-5444 ou à [www.nufarm.ca](http://www.nufarm.ca).

INFORMATIONS GÉNÉRALES : MECOTURF contient 300 grammes de sel de potassium de Mecoprop (CMPP) par litre, par contre seulement la moitié de ce produit chimique est actif sur les mauvaises herbes. Il est ininflammable, non corrosif et inoffensif pour les humains et les animaux domestiques si utilisé selon le mode d'emploi de l'étiquette.

PELOUSES ET GAZONNIÈRES : Pour meilleur contrôle sélectif des mauvaises herbes dans les pelouses, les verts et les fairways de terrains de golf, les mauvaises herbes doivent être en croissance active. Il est donc préférable de traiter pendant les mois de mai, juin et septembre. En juillet et août, le traitement peut être bénéfique lors de périodes plus fraîches. Éviter une application juste avant, juste après, pendant ou tout de

suite après la pluie. MECOTURF peut être utilisé de façon sécuritaire sur le pâturin, l'agrostide, la fétuque et le raygrass mais tue les trèfles. Il est par contre recommandé de ne pas traiter l'agrostide à des températures supérieures à 27 °C, surtout si la dose plus élevée est utilisée. Les pissenlits doivent être traités avant la floraison. Une seconde application peut être nécessaire surtout sur les mauvaises herbes vivaces comme le chardon des champs et la lupuline medic.

#### DOSES D'APPLICATION SUR LES PELOUSES ET LES GAZONNIÈRES POUR CONTRÔLER :

La lupuline medic, la stellaire moyenne, le pissenlit, la renoncule, le trèfle, le plantain, le chardon des champs, la spargoute des champs et la stellaire à feuilles de graminées

STADE DE CROISSANCE DES MAUVAISES HERBES	DOSE	SUPERFICIE	VOLUME D'EAU
Plantule	5.5 L	1 hectare	200-400 L
	60 mL	100 m <sup>2</sup>	5-10 L
Plants matures	8.5 L	1 hectare	200-400 L
	90 mL	100 m <sup>2</sup>	5-10 L

BLÉ, AVOINE ET ORGE : MECOTURF doit être appliqué sous de bonnes conditions de croissance, entre le stade de la 3e feuille jusqu'au stade de la feuille étendard de la culture ; La céréale doit mesurer environ 10-15 cm de hauteur. NE PAS TRAITER LES CÉRÉALES SEMÉES AVEC UNE LÉGUMINEUSE COMME PLANTE ABRI.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

#### DOSES D'APPLICATION SUR LES CÉRÉALES POUR CONTRÔLER :

Le chardon des champs (partie aérienne), Spargoute des champs, la stellaire moyenne, le plantain, le gaillet grateron, la stellaire à feuilles de graminées, le trèfle (spontané)

STADE DE CROISSANCE DES MAUVAISES HERBES	DOSE	SUPERFICIE	VOLUME D'EAU
Plantule	5.5 L	1 hectare	200-300 L
Plants matures	7 L	1 hectare	200-300 L

MISE EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION : Ne pas pulvériser sur les cultures qui risquent d'être endommagées comme les pois, les fèves, les betteraves sucrières, les tomates, les trèfles, la luzerne, le colza (Canola), le tournesol, les navets (rutabagas), les légumes, les fleurs, les arbres ou les arbustes. Ne pas pulvériser ces cultures ou laisser les vapeurs ou les bruines de pulvérisation dériver sur ces cultures. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive. Ne pas pulvériser lors de grands vents ou de températures élevées.

**DANGER** : Ne pas faucher les cultures traitées en foin ou y laisser paître les animaux ; il n'y a pas assez de données pour supporter de telles pratiques.

**NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR** : Ne pas utiliser le pulvérisateur à herbicide pour appliquer tout autre produit chimique sur les cultures qui risquent d'être endommagées (voir plus haut). Pour nettoyer le pulvérisateur, rincer toutes les pièces à l'eau, plusieurs fois, incluant la pompe, les tuyaux et les buses. Remplir ensuite le pulvérisateur avec de l'eau propre et du détergent ou de l'ammoniac (1 partie par 100 parties d'eau) et laisser reposer pendant 24 heures. Rincer à l'eau plusieurs fois. Même après un tel nettoyage, l'utilisation du pulvérisateur peut causer des dommages aux cultures susceptibles, surtout si des esters ont été utilisés. Il est recommandé d'utiliser le pulvérisateur sur les cultures recommandées seulement. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation au moment de nettoyer le pulvérisateur.

**PRÉCAUTIONS:**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer le contenant bien fermé et loin des semences, des aliments, des engrais, des plantes et de la nourriture. Nettoyer immédiatement le concentré de la peau et des yeux. Éviter de respirer les bruines de pulvérisation. Se laver les mains et la peau exposée après l'utilisation. Éviter les bruines de pulvérisation. Éviter de contaminer les étangs, les rivières et les autres sources d'eau.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet [www.cropro.org/](http://www.cropro.org/).

**ENTREPOSAGE :**

Entreposer à des températures supérieures à 0 °C. **BIEN MÉLANGER AVANT DE L'UTILISER.**

**PREMIERS SOINS :**

**En cas d'ingestion**, PROVOQUER LE VOMISSEMENT en insérant deux doigts dans sa gorge ; répéter jusqu'à ce que le liquide vomit soit clair. Conduire le patient à l'hôpital le plus proche en prenant soin d'apporter la présente étiquette avec soi ou communiquer IMMÉDIATEMENT avec le centre antipoison.

**En cas de contact avec la peau**, enlever les vêtements contaminés et laver la peau au savon et à l'eau.

**En cas de contact avec les yeux**, rincer à grande eau pendant 15 minutes et consulter un médecin ou communiquer IMMÉDIATEMENT avec un centre antipoison.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Traiter selon les symptômes.

#### ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### AVIS À L'ACHETEUR :

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

#### AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )